



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 142

Texte de la question

DÉSERTIFICATION MÉDICALE

M. le président. La parole est à M. Stéphane Saint-André, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Stéphane Saint-André. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé et porte sur le problème de la désertification médicale dans certains départements, notamment dans mon département du Pas-de-Calais. Dans ma circonscription, la densité médicale est de 13,4 médecins pour 10 000 habitants, pour une moyenne nationale de 30,6 - et j'ai bien conscience que nous n'avons pas, et de loin, les plus mauvais chiffres.

Très nombreux sont les médecins, généralistes ou spécialistes, qui ne prennent plus de nouveaux patients. La seule possibilité d'obtenir un rendez-vous médical assez rapidement est de faire appel aux praticiens qui facturent de très importants dépassements d'honoraires. Cette situation pose le problème, de plus en plus crucial, de l'accès à la médecine par le plus grand nombre, fondement essentiel de notre système de soins. Elle me semble, en outre, inconciliable avec les nombreuses campagnes de prévention, initiées ou aidées par le Gouvernement, dans certaines spécialités médicales comme la gynécologie ou l'ophtalmologie.

J'y vois plusieurs difficultés, notamment le renouvellement problématique, au niveau national, du nombre de spécialistes susceptibles de remplacer ceux en âge de prendre leur retraite, mais aussi la pénurie particulièrement importante dans certains départements, qui pose de manière urgente le problème de la répartition médicale, par région et par spécialité.

Dès lors, il devient urgent d'étudier deux idées déjà envisagées : d'une part, mettre en oeuvre des mesures incitatives fortes pour qu'un plus grand nombre de jeunes diplômés consacrent leurs premières années d'activité à des remplacements dans les secteurs en pénurie ; d'autre part, prendre exemple sur ce qui se fait pour les pharmacies, en proposant des quotas par seuil de population.

Madame la ministre, je sais que le Gouvernement réfléchit à ce problème de santé publique. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ses intentions ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie.

Mme Michèle Delaunay, *ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie*. Monsieur le député, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser Mme la ministre de la santé, retenue au Sénat pour l'examen du projet de loi relatif au bisphénol.

Nous partageons malheureusement votre constat : le gouvernement précédent nous a laissé une situation très difficile d'accès aux soins, tant en zone rurale que dans des zones urbaines (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Julien Aubert. Toujours la même rengaine !

Mme Michèle Delaunay, *ministre déléguée*. Plus de 7 % de nos concitoyens habitent dans des zones dont la densité médicale est très préoccupante, ce qui représente deux millions de personnes de plus qu'il y a cinq ans. Ce processus de désertification médicale doit être enrayé. Notre gouvernement ne croit pas à l'efficacité des mesures coercitives en matière d'installation. En revanche, nous travaillons à des mesures incitatives de moyen terme : formation initiale, renforcement du nombre des stages chez les praticiens de ville dès cet automne,...

M. Philippe Meunier. Qui a diminué le *numerus clausus* ?

Mme Michèle Delaunay, *ministre déléguée*. ...conditions d'exercice, travail en équipe et en réseau.

Un article du PLFSS ouvre ainsi la voie à la généralisation des équipes de soins de proximité, très attractive pour les jeunes professionnels et de nature à dégager du temps médical utile. Il permettra à ces équipes de fixer des professionnels sur tous les territoires, y compris les plus difficiles.

Nous travaillons également sur des mesures à court terme, pour apporter très rapidement, grâce à des dispositifs innovants, des ressources médicales sur les territoires en difficulté. Le PLFSS permettra ainsi de recruter 200 praticiens territoriaux de médecine générale dès 2013.

Comme vous le voyez, le PLFSS illustre notre volonté d'améliorer la situation. Il va dans la bonne direction. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Saint-André](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 142

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 octobre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 octobre 2012](#)